

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/74

18 mai 1998

(98-2084)

CONFERENCE MINISTERIELLE

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

MARCHE

moi un honneur autant qu'un privilège de prendre la parole devant cette noble assemblée, au nom des 350 millions de personnes qui forment le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA).

Le COMESA est un groupement économique régional composé de 20 Etats d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe qui se sont associés dans le but premier de relever le niveau de vie de leurs populations en transformant collectivement les structures sociales et économiques, c'est-à-dire le régime de commerce et

Le COMESA est désireux de coopérer avec l'OMC en vue d'établir de nouvelles formes de partenariat économiques qui touchent véritablement à tous les facteurs qui contribuent à la croissance économique, afin notamment de favoriser l'accélération de la croissance industrielle dans les pays en développement, le développement des marchés locaux par le biais de l'intégration régionale, la mise en place des moyens de financement nécessaires, enfin l'intégration du bloc économique régional dans le système commercial multilatéral.

Le COMESA est l'un des groupements de coopération économique régionale et d'intégration d'Afrique qui a obtenu les meilleurs résultats commerciaux. L'intégration économique est fondée sur la coopération entre les membres dans tous les domaines du développement économique, renforcée par l'amélioration de l'avantage compétitifETBT1 0 0 1 352.32 6b 2lmercial

La simplification et l'harmonisation des documents, règles, réglementations

- b) d'améliorer les conditions d'investissement et d'offrir des conditions d'accès aux marchés prévisibles et favorables pour les produits des pays les moins avancés;
- c) d'encoura

Le COMESA pense néanmoins que, pour que ces initiatives puissent avoir l'impact recherché, les organisations régionales devraient participer à leur mise en oeuvre.

Les organisations régionales ont coopéré et coopèrent étroitement avec les chambres de commerce et d'industrie, les organisations de promotion du commerce ainsi que d'autres associations professionnelles de la région afin d'instaurer un environnement propice au commerce et à l'investissement et un cadre réglementaire en la matière, et de renforcer les capacités des services qui s'occupent des questions commerciales. La coopération de toutes ces institutions est la condition du succès de ces initiatives.

Je tiens encore à inviter instamment l'OMC et le CCI et les autres institutions à collaborer avec notre Secrétariat à l'élaboration de programmes de renforcement des capacités visant à répondre aux besoins de la région et à faciliter la diversification et le développement des structures d'exportation de façon à mieux tirer parti des possibilités d'accès aux marchés qu'offre le système commercial fondé sur des règles.

Je suis convaincu que lorsque les questions énumérées ci-dessus auront été réglées, le problème de la marginalisation qui a été si justement évoqué, et en termes si éloquents, à la dernière Conférence ministérielle, sera en grande partie résolu.
